

LOUIS APPIA

Un rebelle cofondateur du CICR

par Roger DURAND

Au moment où nous fêtons un événement historique au niveau planétaire, la signature de la *Convention de Genève*, le 22 août 1864, par la Conférence diplomatique des 8-22 août, la publication et l'analyse d'une lettre de Louis Appia à son président Gustave Moynier, datée du 7 juillet 1864, peut présenter un certain intérêt.¹

Préparatifs de la Conférence diplomatique

A tous égards, la Conférence constitutive des 26-29 octobre 1863 a été un succès, aussi considérable qu'inespéré. D'une part, les délégués européens fondent des sociétés de la Croix-Rouge avec une rapidité très stimulante pour leurs collègues genevois : le Wurtemberg en décembre 1863, la Belgique et la Prusse quelques semaines plus tard. D'autre part, le Comité international est investi d'une fonction : servir de lieu de communication entre les toutes jeunes Sociétés ou entre ceux qui en préparent de nouvelles. Mais il va plus loin.

Avec une efficacité foudroyante, le CICR publie le fameux *Compte rendu de la Conférence internationale*, long de 115 pages, et envoie une circulaire à tous les participants et à des probables relais, en novembre déjà. Ayant établi son PC à Paris, Henry Dunant entame des contacts fructueux avec l'administration impériale, très probablement grâce à l'introduction du général Dufour auprès de l'empereur lui-même. Il progresse si rapidement que Moynier craint qu'un patronage de la France compromette la neutralité du Comité international. Nous avons vu

¹ Archives du CICR, Ancien fonds.

que Théodore Maunoir, pourtant pas tendre vis-à-vis de Dunant, le soutient résolument contre l'avis de son président. En effet, nouveau pas en avant, Dufour se replie sur un titre de président honoraire afin de laisser la place à Moynier. Comme l'a montré feu André Durand, la date de cette passation des pouvoirs n'est pas établie, alors qu'on sait qu'elle a eu lieu entre octobre 1863 et mars 1864. Mais désormais une chose est certaine, le Comité international fonctionnera tout différemment : d'une part, Moynier n'aura cesse d'établir son pouvoir ; d'autre part, ses anciens pairs ne courberont pas volontiers l'échine.

A la suite de la séance du Comité de décembre, aucun procès-verbal ne nous est parvenu car Dunant est alors à Paris, or ses collègues semblent avoir quelque peine à s'imposer le pensum de tout mémorialiste, Maunoir s'est élevé contre l'interdiction faite à Dunant de négocier avec le ministre des Affaires étrangères français, allant jusqu'à parler d'un rapport de la minorité (lui et Dunant).

Une accalmie survient lorsque la guerre des Duchés² incite le Comité international à prendre une initiative lumineuse : envoyer des délégués sur le théâtre des opérations militaires pour examiner la faisabilité des sociétés de secours volontaires et plaider la neutralisation des services sanitaires des armées en campagne. Usant d'un artifice institutionnel qui pourrait d'ailleurs donner des idées aux humanitaires du XXI^e siècle, nos vénérables Genevois inventent une Section genevoise de la Croix-Rouge suisse, laquelle est encore dans les nimbos voire dans le néant.

Là encore, Dunant joue un rôle prépondérant : il recrute (avec grand peine, de sorte que ce sont surtout des membres de sa famille ou des proches par la foi évangélique comme Charles Eynard) une petite quinzaine de philanthropes ou d'amis qui n'osent pas lui dire non, il réunit ce monde à son propre domicile, il concocte avant la séance constitutive elle-même la décision

² Aussi appelé guerre du Schleswig-Holstein, ce conflit oppose le Danemark à la Prusse et à l'Autriche (les Alliés) en février et mars 1864.

désirée en obtenant l'accord préalable des deux futurs délégués.³ Enfin, il tient le procès-verbal qui consacre son leadership. Sait-il que c'est son chant du cygne ? Petit détail : Moynier est absent, pour maladie.

Toujours est-il que la capitaine néerlandais Charles Meredith Van De Velde part pour le Danemark. De son côté, Louis Appia prend son bâton de pèlerin pour l'Allemagne du nord, passant tout d'abord à Berne puis à Berlin pour s'assurer ses arrières ; il sera en première ligne dans l'armée prussienne lors de la bataille de Düppel, puis il visitera les hôpitaux autrichiens dans la ville de Schleswig, avant d'aller à Hambourg.

Pendant ce temps, Dunant reprend ses démarches si efficaces à Paris. La France impériale, alors la première puissance sur le continent européen, non seulement cautionne le projet d'une Conférence diplomatique pour convenir de la neutralisation des services sanitaires, mais surtout accepte que l'événement se déroule à Genève, décision qui pourrait être considérée comme l'élément déclencheur de toute la vocation internationale humanitaire de notre cité.

Ce soutien, voire cette impulsion donnée par Napoléon III et son entourage tombent bien. En effet, le Comité international se rend progressivement compte qu'il mène une entreprise d'un niveau inimaginable, pour lequel aucun de ses membres (sinon le vieillard Dufour – il a 77 ans) n'a d'expérience ni de compétences avérées. Il ne s'agit pas moins que de mettre sur pied une Conférence diplomatique dont on sait qu'elle réunira des professionnels aguerris pour défendre les intérêts de leurs souverains (l'Europe d'alors ne compte aucune république, sauf la Suisse) ; l'aimable cénacle de philanthropes d'octobre 1863 ne saurait donc servir de référence. Il faut tout inventer, imaginer, faire accepter. Et nous savons maintenant que le Comité international ne peut ni ne veut compter sur la participation du gouvernement genevois, alors que le Conseil fédéral lui laisse le champ libre.

³ Cette mémorable séance constitutive de la Croix-Rouge genevoise a lieu le 17 mars 1864, à la rue du Puits-Saint-Pierre 4.

C'est dans ce contexte assez déconcertant que se place le document dont nous allons parler.

Le sprint final

Nous sommes au début juin 1864. Pour s'assurer le soutien ou la sympathie de l'opinion publique (à l'époque, il s'agit principalement de la bourgeoisie), le Comité international fait passer des articles positifs dans le *Journal de Genève* par exemple. C'est Dunant, semble-t-il, qui orchestre la publication évolutive de *La charité sur les champs de bataille*, sorte de chronique recensant les progrès de l'œuvre, les adhésions des Etats, la formation de sociétés nationales ou de comités régionaux ; ces brochures comptent une centaine de pages et ont dû servir d'outils de communication.

Parallèlement, le 15 juin 1864 sort de presse un volume de 219 pages, vendu « 5 francs, au profit de l'œuvre, chez M. Cherbuliez, libraire, à Paris, rue de la Monnaie, 10, et à Genève, Grand'rue, 2 » : *Secours aux blessés, Communication du Comité international faisant suite au compte rendu de la Conférence internationale de Genève*. Il se compose de cinq parties :

1. « Introduction historique » où il est démontré que le projet a connu des applications diverses et nombreuses dans le passé ; sans nom d'auteur, cette partie traite aussi de l'« Institution des Comités de secours », de la « Réalisation des vœux de la Conférence » et s'achève par « Conclusion » édifiante.
2. « Rapport de M. le D^r Appia sur sa mission auprès de l'armée alliée dans le Schleswig », pages 45-144.
3. « Rapport de M. le capitaine Van de Velde sur sa mission auprès de l'armée danoise », pages 145-178.
4. « Note sur l'œuvre des Comités de secours aux Etats-Unis d'Amérique, par M. le D^r Maunoir », pages 179-189.

Selon toute vraisemblance, ce volume sert d'argumentaire et de recueil de preuves en faisabilité pour le Comité international en vue d'obtenir la participation des pays européens à la Conférence diplomatique des 8-22 août prochains et, surtout, leur adhésion

au projet de convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés en campagne. C'est une publication de l'institution CICR, comme l'indique l'absence de noms de personnes, tant sur les pages liminaires de couverture et de titre que pour les parties allant de l'« Introduction historique » à la « Conclusion » : il faut attendre la page 38 pour qu'apparaissent enfin les noms des membres du Comité des cinq. Et encore, l'expression « Docteur Appia » le nomme sommairement, alors que Dufour reçoit du « président honoraire », Gustave Moynier du « président (rapporteur) » et Dunant du « secrétaire ». De plus, le substantiel *Rapport de M. le D^r Appia sur sa mission auprès de l'armée alliée dans le Schleswig* n'arrive qu'en page 45. Il se trouve de surcroît noyé dans une copieuse table des matières.

En bref, tout nous permet de penser que le bouillant chirurgien de guerre, très porté sur sa propre personne, sur ses propres publications relatant ses propres activités, ne trouve pas ici son compte en image de marque personnelle. Il décide donc de produire un tiré-à-part contenant exclusivement sa pose et mettant en évidence sa personne.⁴

Tout d'abord, il change complètement son titre pour le rendre plus dynamique, plus accrocheur : *Les blessés dans le Schleswig* remplacent un administratif *Rapport*, de même *pendant la guerre de 1864* éclipse avantageusement une banale expression *auprès de l'armée alliée*.

Ensuite, le nom de l'auteur est bien lisible au beau milieu de la page de titre, avec ses qualifications, et quelles qualifications ! Sur treize lignes, en caractères serrés, le lecteur apprend que Louis Appia est délégué par le Comité, membre de ce Comité, chevalier de trois ordres royaux (je vous passe leurs énoncés), ancien président de la Société médicale de Genève, lauréat de

⁴ *Les blessés dans le Schleswig pendant la guerre de 1864. Rapport présenté au Comité international de Genève par le docteur Louis Appia*, Genève, Imprimerie de Jules-Guillaume Fick, [juillet] 1864, 115 pages, 2 cartes. Comme ce tiré-à-part réutilise la composition typographique de *Secours aux blessés*, son auteur obtient donc une augmentation de seize pages.

l'Académie de Naples, médecin honoraire de la Société des anciens militaires de la République et de l'Empire à Genève, membre correspondant de quatre académies royales, de quatre sociétés impériales de médecine, de six sociétés médicales au moins ...

Enfin et surtout, Louis Appia modifie son *Rapport* initial de trois manières. Premièrement, il retouche de rares fois son style, mais très légèrement, par exemple pour supprimer une répétition. Deuxièmement, il apporte quelques informations complémentaires sur « les frères de l'Institut du Rauhenhaus de Hambourg » et ajoute la citation d'une copieuse lettre qu'il avait envoyée à sa famille depuis Düppel, le 19 avril 1864, soit onze pages très intéressantes sur un champ de bataille où il a pu accéder, juste après les combats ce qui est un privilège exceptionnel pour un civil. Troisièmement, il change l'iconographie qui perd la lithographie montrant les frères du Rauhenhaus relevant des blessés mais qui reçoit deux cartes détaillées du théâtre de la guerre des Duchés : *Théâtre de la Guerre du Schleswig et Duppel et ses environs, publié par le Comité International de Genève, 1864.*

En conclusion, cette lettre indique une dynamique insoupçonnée au sein du jeune Comité international. Rappelons-nous que Louis Appia est le premier (et de loin) à s'être intéressé au sort des militaires blessés dans les armées en campagne : en 1859, il publie ses *Lettres* sur la campagne d'Italie et, en 1861, il remporte un prix de l'Académie Pontaniana de Naples sur les transports des soldats blessés. Il précède donc Dunant qui sort *Un souvenir de Solferino* en novembre 1862 et encore plus Gustave Moynier qui découvre cette problématique à la lecture du *Souvenir*. En termes d'action sur le terrain, la comparaison est tout autant à son avantage : Moynier n'y connaît rien et n'a rien pratiqué sur le terrain ; Dunant a vécu les trois ou quatre journées mémorables à Castiglione en juin 1859, mais rien d'autre plus tard. Or Appia est le seul du Comité international à avoir visité d'innombrables hôpitaux de guerre ou postes de premiers soins en Allemagne, à Paris, au nord de l'Italie, depuis 1848 ; sans oublier qu'il vient d'accomplir une mission en pleine guerre, sur mandat du Comité international, en mars et avril 1864.

Or, deux mois plus tard, il se voit mis sur la touche. Son *Rapport* est englouti dans une publication quasi anonyme du Comité international où Moynier est en train de tailler sa place de président omnipotent. Appia sent bien qu'il ne fera pas partie de la délégation officielle à la Conférence diplomatique d'août prochain pendant laquelle Gustave Moynier et Guillaume Henri Dufour relégueront Louis Appia, Théodore Maunoir et Henry Dunant au rang de figurants.

Et, comble d'humiliation, Moynier lui conteste une publication en tiré-à-part de son *Rapport*! L'indignation d'Appia se comprend d'autant mieux que son récit du dîner avec Gablenz⁵ semble ne pas avoir été accepté par Moynier.

Dans cette lettre du 7 juillet 1864, Appia hisse donc le drapeau rouge de la rébellion face à la prise de pouvoir de Moynier. Nous en verrons la confirmation dès 1866, lorsqu'il partira sans mandat du CICR soigner des blessés en Italie, mais sous l'emblème de la Croix-Rouge – milanaise semble-t-il. De même en 1870, lorsqu'il partira soigner des blessés de la guerre franco-allemande, cette fois-ci avec un refus explicite du Comité international de lui conférer un mandat quelconque.⁶

Désormais, nous sommes en droit de supposer que les relations entre Moynier-Appia-Maunoir n'étaient pas aussi limpides que l'historiographie officielle les décrit ; beau sujet d'article à venir ...

⁵ Le feld-maréchal Karl Wilhelm, baron de Gablenz, 1814-1874, commandant de l'armée autrichienne. Appia dit l'avoir aperçu dans une voiture quittant Flensburg pour Düppel. *Les blessés dans le Schleswig* ne mentionnent même pas une rencontre personnelle entre ce chef de guerre et le médecin genevois.

⁶ Voir la séance du Comité international du 27 juillet 1870 : "Le Comité décide également de ne donner pour le moment aucune délégation officielle à M. Appia". Et notre article « Louis Appia, 1818-1898, médecin fondateur du CICR et franc-tireur de la charité internationale », à paraître dans *Humanitaire & Médecine, 2. La Croix-Rouge à l'épreuve du feu : 1870-1914*.

Mon cher Président,

Vous êtes notre autorité légitime, je m'y soumetts; ce n'est pas à un chirurgien venant de la campagne du Schleswig à faire de l'insubordination; vous voyez que je suis conséquent et sais avaler une pilule que je conseille pour les autres. Avec ce système nous n'aurions pas eu les absurdités répandues dans les journaux et autres parts. Cela est évident cependant à travers justifiés du rapprochement indirect que vous me faites, si c'est, j'ai vu introduit dans mon rapport, etc. d'expressions, en vue de la réimpression, cela n'est pas. Cette réimpression n'est pas grand chose 300 exemplaires à donner et c'est spécialement à la société médicale, médicale, et connaissances faites dans mon voyage, et ne s'agit pas de faire une affaire d'éditorial. Si donc vous a rapport un peu long que vous ne le voudriez peut-être, c'est le désir que le sacrifice d'argent fait pour nos voyages, ne soit pas perdu, et je trouve que c'est un peu une très bonne économie que de ne pas faire un peu fructifier cette semence, par un rapport complet, soit il coûte plus de 100 francs et plus. Je vous envoie bien que j'en trouve la mention dans le Capitaine un peu étonné; plusieurs lettres et puis faites en ce qui vous voulez, (il est vrai j'en ai pas lu son rapport j'en ai pas vu). ^{En suite} à peu près rien n'ayant paru dans les journaux sur mon voyage, et ne paraît peut-être convenait que mon rapport fut un peu complet. — Nous en avons par expérience sans doute, que ce n'est pas en finissant par plusieurs monologues 2700 expressions, j'en ai vu la correction, et la rédaction, dans les épreuves, explications orales, avec Fick, mon ambition, et y en avait eu, aurait eu le temps de se calmer.

Il y a plus: ce qui vous a été confié n'est que la reproduction un peu revue des articles du Journal de Paris. Admettant avant essayé un, lettre — si moi pas voulu perdre pour mon rapport n'aura été tout acquis de cet arrangement de style, ~~pour~~ ^{mot-même} n'étant pas de mieux, très content des ~~mon style~~ ^{de moi}.

Enfin je suis encore convaincu par le rapport aussi administratif que le mien, comite & comite & comite, et cetera, à l'occasion de plusieurs coups de poignard, brisés dans d'autres couleurs, ^{afin de} ne pas tomber dans la monotonie, et il n'est pas que nous soyons lus. Le lecteur même le plus administratif pur, voudra découvrir quelque chose de amusant dans un rapport sur une mission comme la nôtre, et c'est pour satisfaire ce besoin, qu'il faut reproduire les articles du J. de Paris.

Mon cher Président,

Vous êtes notre autorité légitime, je m'y soumetts; ce n'est pas à un chirurgien venant de la campagne du Schleswig à faire de l'insubordination; vous voyez que je suis conséquent et sais avaler une pilule que je conseille pour les autres.

Avec ce système nous n'aurions pas eu les absurdités répandues dans les journaux et autre part. Cela dit, je tiens cependant à me justifier du reproche indirect que vous me faites, je crois, d'avoir introduit, dans mon rapport de digressions⁷ en vue de la réimpression ; cela n'est pas.

Cette réimpression n'est pas grand-chose 300 exemplaires à donner ci et là spécialement à des sociétés médicales, médecins et connaissances faites dans mon voyage ; il ne s'agit pas d'en faire une affaire de libraire.

Si donc mon rapport est plus long que vous ne le voudriez peut-être, c'est par le désir que le sacrifice d'argent fait pour nos voyages, ne soit pas perdu, et je trouve que ce ne serait pas une très bonne économie que de ne pas faire un peu fructifier cette semaille, par un rapport complet, dût-il coûter quelques 100^e de francs de plus.

Je vous dirai bien que j'ai trouvé la manière du Capitaine⁸ un peu cavalière ; quelques lettres et puis "faites en ce que vous voulez", (il est vrai que je n'ai pas lu son rapport que je crois court).

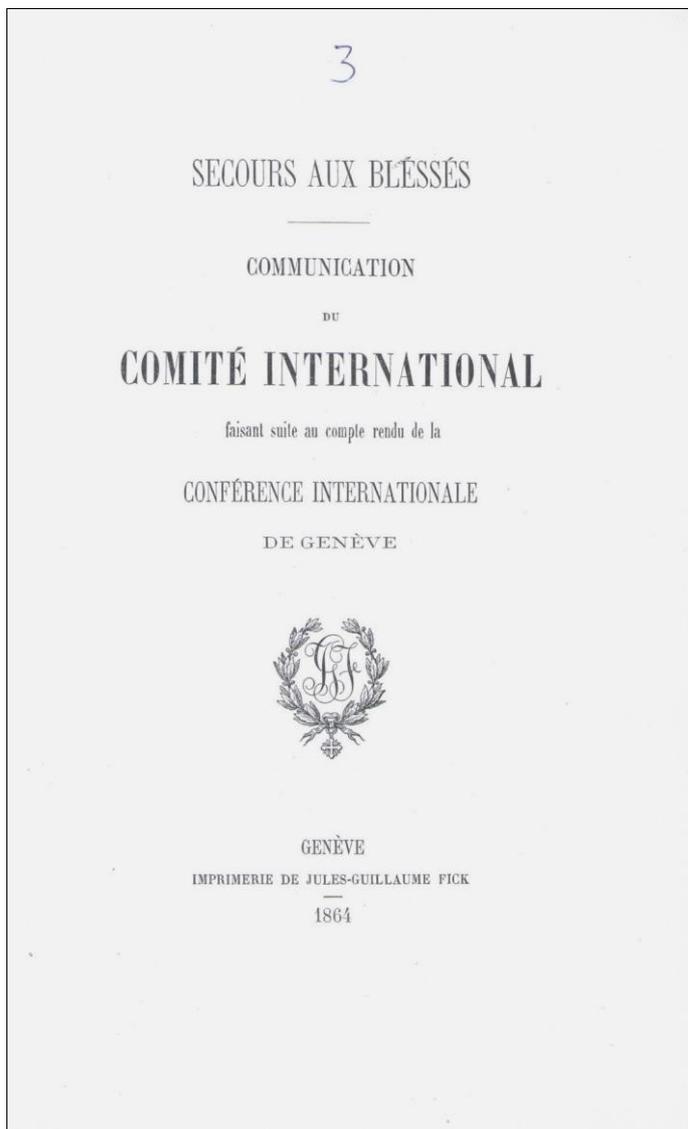
Ensuite, à peu près rien n'ayant paru dans les journaux sur mon voyage, il me paraît qu'il convenait que mon rapport fût un peu complet.

– Vous savez en outre, par expérience sans doute, que ce n'est pas en général par plaisir qu'on rédige & je vous assure qu'entre les corrections et la rédaction, et les journalières explications orales avec Fick,⁹ mon ambition, s'il y en avait eu, aurait eu le temps de se calmer.

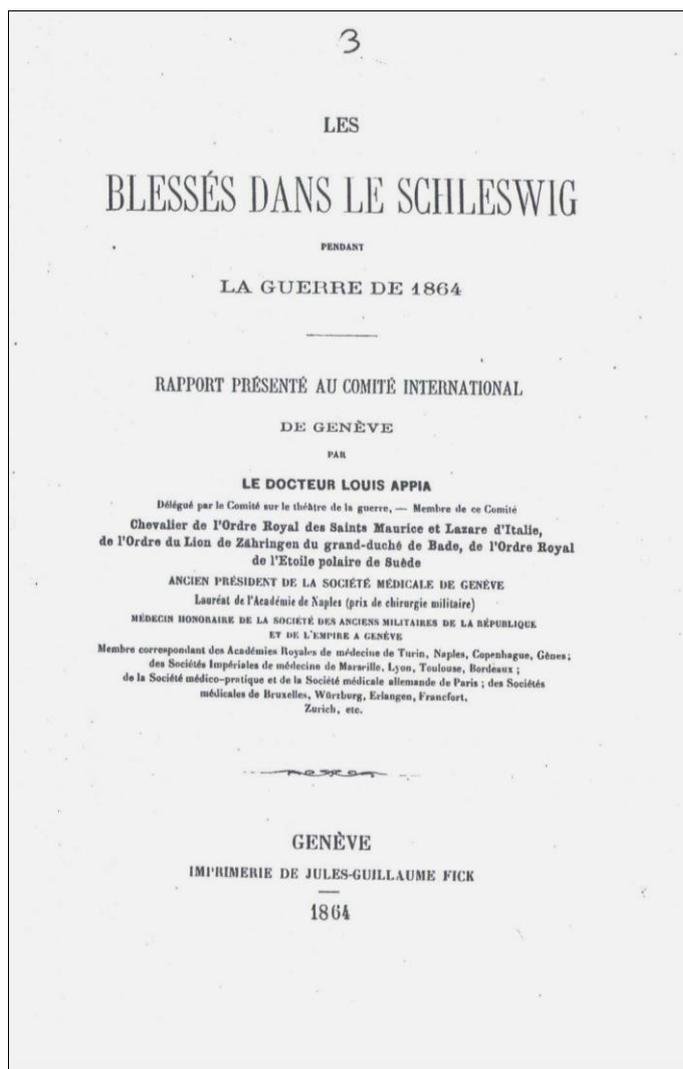
⁷ Lecture incertaine de ce mot ; nous avons modernisé l'orthographe et créé des paragraphes.

⁸ Dans *Secours aux blessés*, le « Rapport adressé au Comité international par M. le capitaine Van De Velde sur sa mission auprès de l'armée danoise » occupe les pages 145-177.

⁹ A cette époque, Jules-Guillaume Fick est l'imprimeur favori d'Henry Dunant, de Gustave Moynier, de la Société genevoise d'utilité publique, du Comité international.



La première édition du rapport de Louis Appia sur sa mission au Schleswig-Holstein a paru dans ce volume collectif, en juin 1864.



La seconde édition de ce rapport, revue et modifiée, a vraisemblablement paru en juillet 1864. C'est elle qui fait l'objet de la longue missive de son auteur au président du CICR.

Il y a plus : ce que vous avez biffé n'est pas la reproduction un peu revue des articles du *Journal de Genève*. Adert¹⁰ avait arrangé mes lettres ; je n'ai pas voulu perdre pour mon rapport l'avantage tout acquis de cet arrangement de style, moi-même n'étant pas d'ailleurs bien content du mien.

Enfin, je suis encore convaincu qu'un rapport aussi administratif que le mien, comité x comité X comité, et cetera, a besoin de quelques coups de pinceaux trempés dans d'autres couleurs, afin de ne pas tomber dans la monotonie ; or il importe que nous soyons lus. Le lecteur, même le plus admirateur pur, voudra trouver quelque chose d'amusant dans un rapport sur une mission comme la nôtre, et c'est pour satisfaire ce besoin que j'ai fait reproduire les articles du *J. de Genève* car ce que vous biffez n'est absolument pas autre chose.

Quand nous nous reverrons, je crois que, sauf ces articles, vous n'aurez guère d'autres passages à me montrer qui n'ait pas sa place en vue du but que poursuit le comité ; (sauf peut-être encore les dîners de Wrangel¹¹ et Gablenz que vous désirez vous-même).

Je crois que dans les feuilles suivantes, vous ne trouverez plus un mot qui ne rentre pas directement dans notre but. Il était difficile, il eût été dommage, de ne pas tirer parti du beau rapport écrit de Hambourg, et de la lettre de 16 pages serrées du Dr Wichern, ce dernier traitant uniquement du point controversé, des volontaires sur le champ de bataille.

Après cela, j'aurais pu me taire & je le puis encore. J'ai pensé bien faire cependant en terminant par une rapide revue théorique, (ou de principes) de nos résolutions, en regard des expériences acquises.

¹⁰ Jacques Adert, 1817-1886, rédacteur en chef du *Journal de Genève* est en phase directe avec le Comité international, même six ans plus tard ; voir la séance de celui-ci, le 10 novembre 1870.

¹¹ Le feld-maréchal Frédéric de Wrangel, 1784-1877, commande l'armée prussienne. Il reçoit Appia à Berlin (?) le jour de son arrivée, et l'invite même : "vous viendrez dîner à ma table à 5 heures, en redingote" ; *Les blessés dans le Schleswig*, pp. 9-10.

J'y tenais parce que je trouve dans l'exécution beaucoup de difficultés bonnes à signaler, afin qu'on ne nous prenne pas pour des utopistes. Cependant si vous le désirez, je puis abrégé cette partie qui ne peut dépasser une feuille ou la supprimer. Puis, la dernière est écourtée & j'en [ai] fini, tout à fait fini.

Ecrivez-moi deux mots sur ce point, si vous avez quelque chose à me dire, avant qu'on imprime. Je vous ai lu la fin à notre séance générale après Mr V. de Velde,¹² (surtout sur les difficultés et la neutralisation en principe.)

Encore une fois, je présente les armes au Président; mais je tiens à ce qu'il ne croie pas que j'ai agi en quelque sorte pour mon compte et en vue d'un tirage qui est d'ailleurs insignifiant, mon rapport n'étant pas l'objet d'une vente chez le libraire.

J'ai du reste fait exactement la même chose après la guerre de 1859, en reproduisant les lettres que j'avais envoyées au *J. de Genève*.

Si vous le désirez, je puis même vous envoyer mon manuscrit, ce qui retardera de deux ou trois jours voilà tout.

Votre bien dévoué collègue
Appia Dr

7 Juillet 64

PS Après réflexion je me décide à vous envoyer mon manuscrit avant d'imprimer, afin d'éviter des frais inutiles d'impression. Vous allez le recevoir, corrigez, biffez, changez, retouchez, polissez, détruisez, etc. tout sera bien accepté.

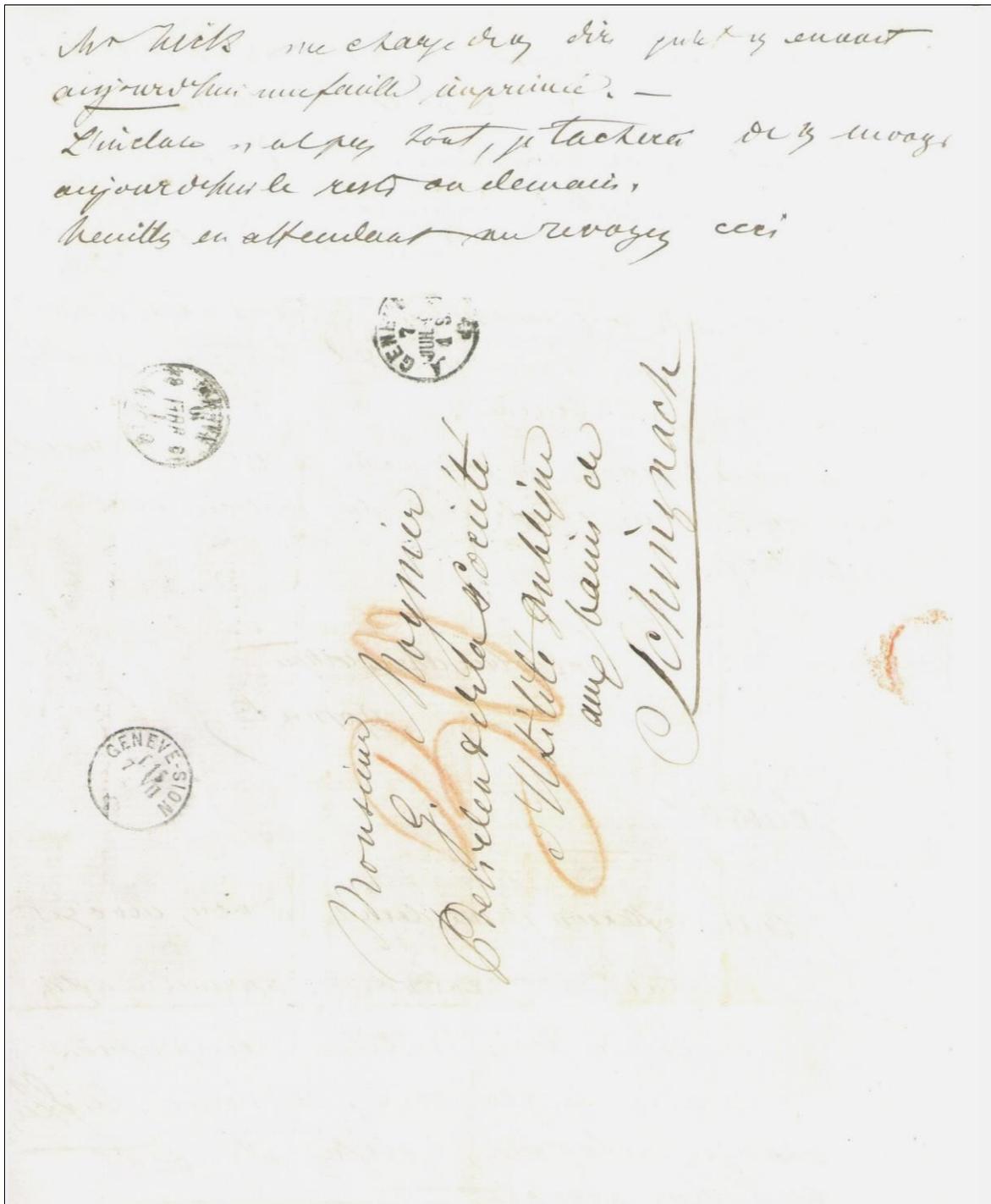
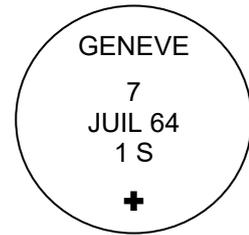
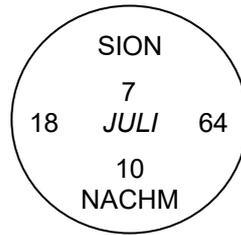
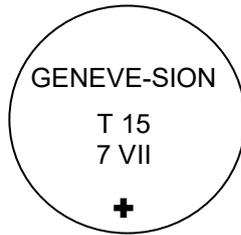
Mr Fick me charge de vous dire qu'il vous envoie aujourd'hui une feuille imprimée.

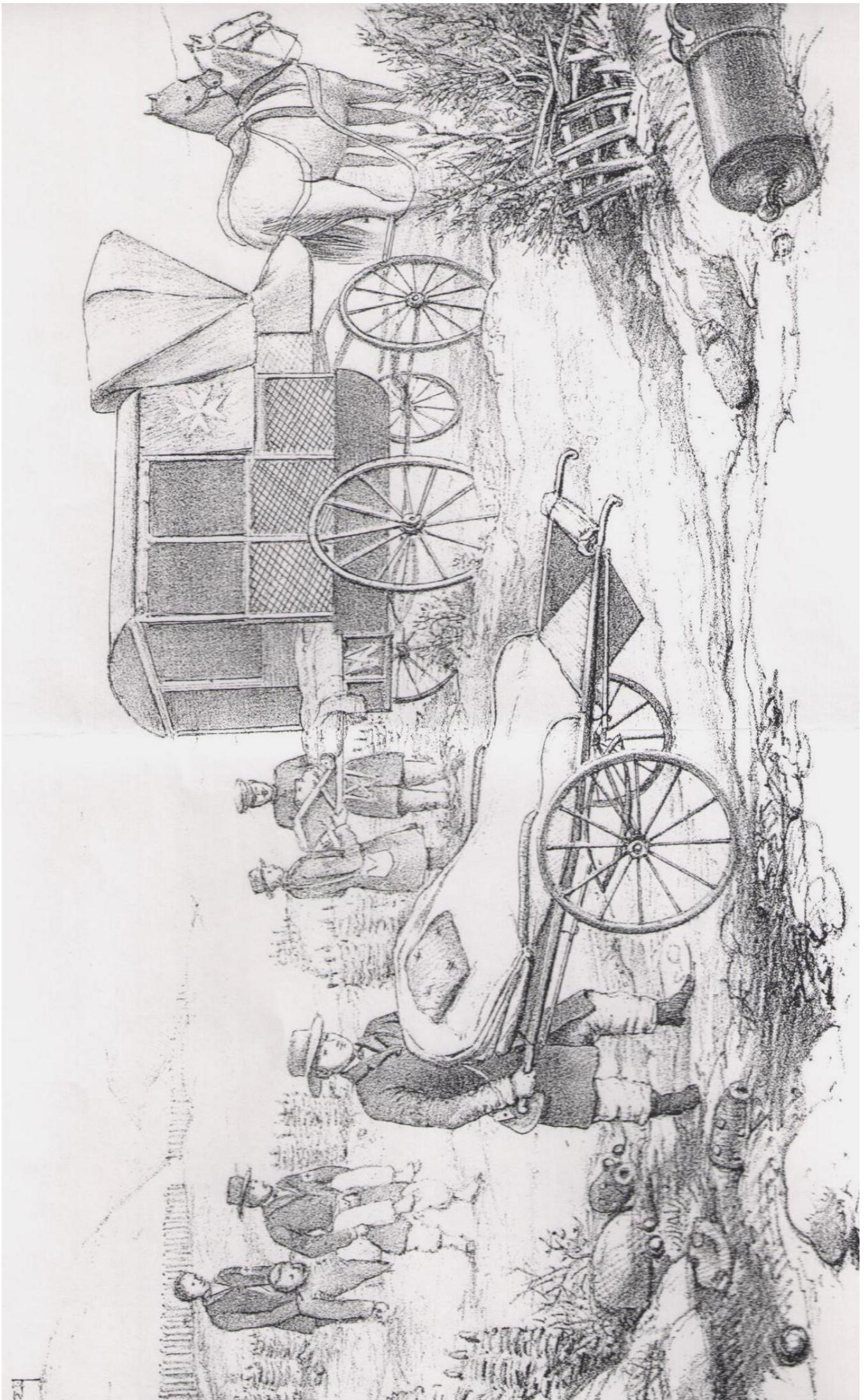
L'inclus n'est pas tout, je tâcherai de vous envoyer aujourd'hui le reste ou demain.

Veillez en attendant me renvoyer ceci

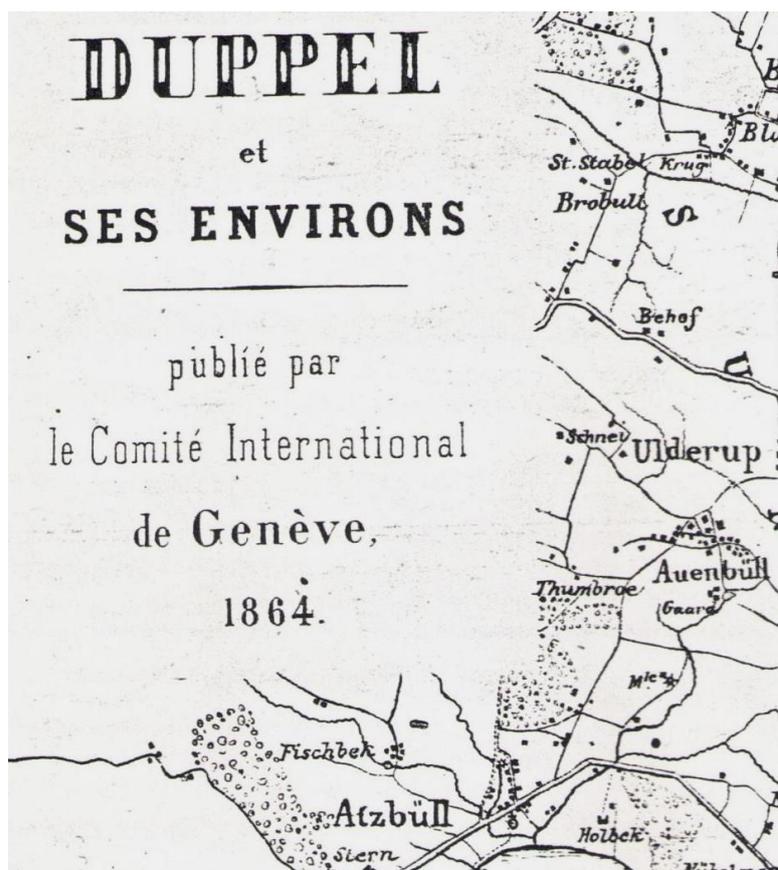
¹² Il s'agit du même capitaine Charles William Meredith Van De Welde, 1818-1898, auteur du *Rapport* cité en note 8.

Monsieur
G. Moynier
Président de la
société
d'Utilité publique
aux bains de
Schinznach





Intitulée « Transport des blessés par les Chevaliers de S^t Jean et les frères du Rauhen-Haus », cette lithographie disparaît du tiré-à-part *Les blessés dans le Schleswig*, alors qu'elle illustre *Secours aux blessés*. Pourtant tout semble indiquer qu'elle a été dessinée par Louis Appia lui-même qui la signe "D^r. Appia lith." ; elle est imprimée par Koegel, à Genève.



En revanche, cette carte (ici un extrait) est ajoutée dans le tiré-à-part. Signée par J. G. Steinmann, elle apparaît comme émanant du CICR, et non pas de Louis Appia.

Pour conclure, l'iconographie elle-même illustrerait les enjeux entre Moynier et Appia. La lithographie de ce dernier est écartée, de même que les "16 pages serrées du Dr Wichern" sur le Rauhenhaus (sujet de la lithographie), alors que le théâtre des opérations "publié par le Comité International de Genève" est introduit. N'ayant pu empêcher ce tiré-à-part, le président aurait ainsi imposé à son bouillant médecin-délégué moins de religion, moins d'ego, plus d'institutionnel.